

Participants :

Jean Legros	Président du Pays d'art et d'histoire «Entre Cluny et Tournus»
Rachel Fabre	EPTB « Saône-Doubs »
Alain-Claude Galtié	Résident secondaire à St Gengoux le Nal / CAPEN
Dominique Desbrosse	FAPPAH
Joël Jannet	Lavier murailleur
Nathalie Delara	Lycée agricole de Tournus / Agenda 21
Charlotte Seitz	Elue de la ville de Tournus - Environnement
Guillaume Moiron	Natura 2000
Christophe Brethenet	Agriculteur à Etrigny
Alain Fraty	INAO
Pierrick Lemonon	stagiaire Natura 2000
Loïc Muzy	Animateur Charte forestière du Clunisois
Stéphane Carusca	Office National des Forêts
Martine Manuel	Association « Potagers à protéger » - Tournus
Aleth de Crécy	Paysagiste mandatée par le PAH

Tour de table

Présentation des photos et de la question de l'atelier « paysage en formation »
« *Quelles composantes paysagères maintenir, abandonner ou envisager pour une pérennité des activités agricoles et sylvicoles dans un paysage de qualité?* »

Réaction sur les photos

« Très vertes ».

Sur image du **bocage** de Passy :

Importance des haies ; haies très arborées, ce qui est une plus value dans le bocage. Ouverture sur la vallée maintenue avec des haies basses.

Taille sauvage des haies, ravage par les broyeur, arbres aussi broyés parfois (gros diamètre), blessure du tronc, les lamiers sont mieux.

Haie : l'entretien de la haie représente l'image de la ferme, des haies taillées régulièrement signifient une ferme bien tenue pour de nombreux agriculteurs et habitants.

Un sur-entretien est négatif : Les périodes de nidification ne sont pas toujours respectées ni les périodes de taille pour permettre la cueillette et l'apport de nourriture pour les oiseaux (mûres et autres baies) > cycle bouleversé > attention aux périodes de taille !

Hauteur de la haie : un entretien régulier promeut quelques espèces au détriment d'autres > appauvrissement en espèces en 10/20 ans >

appauvrissement biologique. Maintenir quelques haies hautes permettrait une plus grande biodiversité.

Dans le cahier des charges AOC Bœuf Charolais, on exige un entretien annuel des haies. Les propriétaires imposent aussi parfois un entretien aux exploitants.

Enfrichement

Des lisières de forêt et des pelouses calcaires, déprise agricole > taillis, hameaux fantômes, de moins en moins d'élevages caprins, encore bien représentés dans le Clunisois (Lys, Massilly, Blanot, Taizé...) cependant les élevages moyens disparaissent alors que les chèvres nettoient sans sur-pâturer et mangent d'autres herbes que celles consommées par les bovins. Important de maintenir les pelouses ouvertes car ce sont des réservoirs de biodiversité, surtout sur le calcaire.

Limite septentrionale et présence confinée sur les teppes/ crêtes calcaires de certaines espèces comme l'érable de Montpellier, le buis des Baléares (*Buxus balearica*)... Importance de cette biodiversité.

Ces pelouses calcaires sont des endroits pauvres au niveau agronomique donc facilement abandonnés par les agriculteurs. Suite à ça, ces milieux s'enfrichent et perdent une grande partie de leur valeur écologique. Certaines communes possèdent des pelouses calcaires sur ce qu'on appelle des "**communaux**" ou "pâturage communaux". Ces pâtures étaient en libre accès pour les troupeaux de la commune. On en retrouve par exemple à Chissey-les-Mâcon ou Donzy le Pertuis. Les communes pourraient se réapproprier ces lieux.

Avec Natura 2000, il existe des mesures d'écopastoralisme pour rouvrir.

Petite partie du territoire concernée par l'AOC fromage de chèvre.

Boisement de terre agricole :

Ne se fait plus, « ce qui est fait n'est plus à faire » essentiellement du douglas, Dans les boisements, les chemins bordés de pierres sèches sont bouchés, c'est une façon de les conserver ; où on remet en culture, ils disparaissent.

Muret de pierre sèche

Qualité du paysage par le réseau des murets. Le curage des fossés met en danger la tenue du mur, les fossés sont trop près du mur et provoque sa ruine par une exposition des pierres au gel. Il faudrait éloigner au moins de 50 cm le fossé du mur.

Les fossés sont calibrés pour des grosses pluies survenant tous les 15 ans.

Gabarit des chemins et des routes

Les chemins ruraux deviennent des grandes routes > endommagement des murets qui accompagnent très souvent les voies. Il faudrait interdire les semi-remorques et favoriser les poches de croisement. Le charme du paysage tient beaucoup à ces chemins.

Exploitations agricoles

Question de la taille de la structure : selon Ch. Brethenet, 90% des dossiers agricoles concernent un agrandissement de l'exploitation. Les conséquences sont énormes. Il faut arriver à distribuer le foncier. On ne peut continuer à s'agrandir, c'est ingérable.

On a dépassé les 100 ha en Saône-et-Loire en taille d'exploitation, parcellaire viticole compris. La moitié des haies et des murs disparaissent lors de l'agrandissement de l'exploitation.

Viticulture

Disparition des murs, dans le cœur du Mâconnais car il fallait faire de la place pour les machines à vendanger.

Alain Fraty : dans certains cahiers des charges d'AOC, on protège les murs (exemple de Pouilly-Fuissé), ce n'est pas le cas pour le moment sur le territoire du Pays mais on pourrait le faire. Le bio ne représente qu'une très faible part, 3% des surfaces en vigne peut être.

Réaction de Rachel Fabre sur les photos :

On ne voit pas ce qu'on devrait distinguer. Les cours d'eau sont très peu accompagnés de végétation, de **ripisylve**, il n'y a pas de clôture et les bêtes (essentiellement de l'élevage) ont accès à toute la berge > piétinement.

A-C Galtié : Perte générale de savoir, de conscience de la nature, de l'eau.

Exemple du lit du Nolange, ruisseau à St Gengoux le National sur lequel il y a une autorisation de construire un supermarché + station service + parking. Des projets de plus en plus destructeurs de la nature et du bien commun dans la lignée de l'implantation d'une décharge en amont de la source qui alimentait le bourg en eau potable.

Phénomène des « rivières perdues » accompagné de perte de connaissance de l'écosystème, de la connaissance de tête de bassin.

Concernant le « bief du Potet » à Tournus – en partie canalisé et enterré - une étude de restauration et de mise en valeur est en cours.

La source EST. L'homme d'aujourd'hui n'en a peut être plus utilisé à l'instant T mais elle EST. La considérer.

Forêt

La forêt occupe environ un tiers du Pays. Importance de la considération du paysage dans l'étude de la charte forestière.

Douglas : prendre soin à la modification du paysage par les coupes rases qui vont bientôt avoir lieu.

La charte forestière de la ComCom du Clunisois est un outil pour les élus en vue de développer les forêts et la filière bois. Elle est en cours d'application des actions,

Une réunion est prévue le 08 janvier avec l'ONF, Natura 2000 et l'animateur de la Charte forestière pour préciser les enjeux de la forêt/paysage

Essences des plantes :

On peut agir par l'intermédiaire du PLU, on peut donner des outils, inciter sur le choix des essences. Le conseil régional de Bourgogne propose un inventaire des essences et des variétés.

M.Manuel ne se retrouve pas dans les photos. On ne voit pas de **jardins**. On parle peu de cultures alors qu'on voit du colza, du maïs...

Les routes étaient bordées de noyers. Importance de cet arbre dans le paysage.

Présentation du **verger écologique** du **lycée** horticole de Tournus par Nathalie Delara : 2.7 ha, entre paysage du Val de Saône et collines calcaires

> Importance des ouvrages en pierre sèche.

Parc fruitier avec arbres de plein-vent et demi-tige (plantés par paire pour une étude observatoire). Importance du bief du Potet qui traverse le verger. Relevé floristique, plantation d'un grand linéaire de haies pour favoriser les auxiliaires de culture... Arbres fruitiers trouvés dans une pépinière de Treffort-Cuisiat. Le verger écologique est un exemple d'intervention de cohérence écologique prenant en considération tous les éléments favorisant la biodiversité.

La vallée alluviale de la Saône colonisée par les cultures (maïs, tournesol), de plus en plus aussi pour la vallée de la Grosne alors qu'elle était occupée par des pâturages extensifs, en particulier dans les prairies inondables.

Exploitation agricole de Christophe Brethenet :

Sur 80 ha, système de « polyagriculture » : 15 céréales, 150 brebis.

Rapport production/consommation

Le consommateur manque de diversité de l'offre : fruits et légumes, pas d'approvisionnement pour les cantines scolaires par exemple.

On cite les AMAP (*association pour le maintien d'une agriculture paysanne*) qui se développent et l'existence de l'épicerie « la Pratique » à Bonnay, épicerie coopérative qui propose des approvisionnements locaux.

C'est aussi par les consommateurs que les changements de pratiques agricoles se feront. S'il y a demande de produits biologiques, il y aura développement de pratiques écologiques.

Les changements de pratique s'évaluent aussi sur « ce que font les voisins ».

Echange sur l'agriculture biologique:

L'agriculture biologique peut s'industrialiser et devenir intensive et hors échelle locale.

Chr. Brethenet propose le terme « d'agriculture paysanne ».

L'AMAP est un contrat solidaire, basé sur un engagement financier des consommateurs, qui paient à l'avance la totalité de leur consommation sur une période définie (la « saison »). Ce système fonctionne donc sur le principe de la confiance et de la responsabilité du consommateur ; il représente une forme de circuit court de distribution.

L'agriculture paysanne est à taille humaine, souhaite préserver la nature, promeut l'accès à la terre à de nouveaux paysans... (Voir la charte). Cette agriculture produit des aliments gustativement et sanitairelement bons.

La Foncière Terre de Liens est un outil permettant d'émettre des actions afin de recueillir de l'épargne citoyenne. Celle-ci est utilisée pour acquérir des fermes en vue de l'installation de paysans pratiquant l'agriculture paysanne, biologique ou biodynamique. Ces agriculteurs louent les terres à Terre de Liens selon les principes du fermage. Terre de Liens signe avec ses fermiers des baux ruraux environnementaux, qui possèdent des clauses obligeant le fermier à respecter des règles environnementales (agriculture biologique, préservation de haies, mares, zones humides, etc.). Elle propose aussi des outils de diagnostic de l'exploitation.

Charte de l'agriculture paysanne

http://issuu.com/fadear/docs/manuelap_extraits

Outils

Il existe des outils basés sur le volontariat ou réglementaires (évaluation des incidences) :

Natura 2000 (concerne environ un tiers du PAH)

Contrats de rivière (Grosne et Saône).

Voir également les aides du conseil régional (nouveau schéma de cohérence territoriale et application sur le territoire des trames verte et bleue et du schéma de la biodiversité) et les cahiers des charges des AOC.

La pierre

Richesse géologique du sous-sol, une des plus importantes du monde selon Joël Jannet. On ne trouve plus de pierre d'œuvre dans ce pays marqué par la pierre, plus de ressource. Pour faire un mur de pierre sèche on doit en détruire, il existe le savoir faire et la connaissance, une tradition humaine, un attachement. Plus aucune carrière n'existe sur le Pays. On est coincé, on fait venir de la pierre de l'Yonne, quand ce n'est pas de Chine. L'exploitation de grande carrière n'est pas un modèle. On pourrait peut être développer l'exploitation de micro carrières en interdisant les semi-remorques. La main d'œuvre est encore un autre problème.

Espèces invasives

La renouée du japon, par exemple. La charte PAH pourrait être un relais d'information.

Taille des arbres

Méconnaissance de la biologie de l'arbre, du vivant, aussi pour l'arbre « urbain » (dans le cœur des bourgs et villages) coupé parfois sauvagement et sur de gros diamètres de branche.

Une formation des employés communaux comme celle sur « remonter un mur de pierre sèche » pourrait être développée.

Trogne : taille particulière avec un savoir faire et aussi pour récolter le bois.

**Présentation de l'atelier « Paysage en formation »
à l'atelier « Habiter et travailler »
par Jean Legros**

Pistes :

1/ Importance de la « polyagriculture » pour un paysage riche et divers, chercher la diversification des pratiques et éviter la spécialisation.

2/ Passer par les consommateurs. Développer les AMAP et les circuits courts.
Piste de « l'agriculture paysanne » : à taille humaine et qui assure la viabilité des exploitations, attentive aux conditions sanitaire et gustative des produits et permet la transmissibilité des exploitations agricoles.
Montrer et développer les exemples sur le territoire.

3/ Les structures des politiques publiques proposent des règles (Natura 2000, contrats de rivière). L'idée est plutôt de convaincre que de contraindre.
En viticulture, une évolution se dessine, il faut revenir à des pratiques qui limitent l'érosion des versants... on sent un tout petit virement.
Il faut modifier les habitudes et les repères.

4/ Présence sur le territoire d'une richesse géologique et d'un savoir faire pour la pierre d'œuvre.

5/ Considérer toutes les échelles d'intervention, d'un jardin particulier ou d'une parcelle agricole à un bassin versant, voire à l'échelle du Pays d'art et d'histoire.
(Point rajouté par ACK)

En conclusion, on peut viser un « ménagement » du territoire.

Dans le sens de « intervenir sur le territoire en douceur et en en prenant soin, en évaluant ses potentiels et en gérant les ressources ».